



CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ Pôles MCO/Médecotech

Présentation de l'établissement

Le Centre Hospitalier Ariège-Couserans (CHAC) est un hôpital de proximité situé à Saint-Girons dans l'Ariège, ville de 6 000 habitants à la confluence de 18 vallées au cœur des Pyrénées Ariégeoises, englobant un bassin de population de 30 000 habitants.

Au pied des Pyrénées Ariégeoises, à une heure de Toulouse, proche des stations de ski, à 2 heures de la Méditerranée et à 3 heures de l'Atlantique, le CHAC bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel.

L'offre de soins du CHAC est complète : Etablissement départemental de Psychiatrie, il assure également la prise en charge d'activités diversifiées : urgences, soins critiques, médecine, chirurgie et obstétrique. Il présente une offre de soins de réadaptation et de gériatrie sur l'ensemble de la filière, d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes et d'accueil du poly handicap, complété par un plateau technique complet et de proximité.

Le CHAC compte 439 lits et places, emploie environ 1000 salariés, dont 80 médecins, exerçant sur 4 pôles Cliniques : pôle Médecine - Chirurgie - Obstétrique, pôle Gériatrie - Réadaptation, pôle Psychiatrie (intra et extra), pôle Médecotechnique.

Au service de son public et des valeurs de service public, le CHAC accueille les patients avec une constante préoccupation de qualité et de sécurité, qualité des soins confirmée par la certification sanitaire de la Haute Autorité de Santé en 2024.

Poste recherché :

Cadre supérieur de santé – F/H sur le Pôle Médecine-Chirurgie-Obstétrique et Médecotech

Poste prochainement vacant, ouvert à la mutation, détachement

Lieu d'exercice : Centre Hospitalier Ariège-Couserans – Site de Rozès

Sous la direction de la coordinatrice générale des soins.

Le/la cadre supérieur(e) de santé est un/une cadre de santé qui exerce soit des missions transverses (en qualité, hygiène, recherche ou formation continue), soit un rôle d'encadrement de pôle.

Dans un pôle d'activités de soins médicaux, chirurgicaux, ou d'une autre spécialité, il/elle pilote l'organisation conjointement avec le médecin chef du pôle et directeur de pôle.

Autres intitulés

- CSS F-H
- Cadre supérieur de pôle F-H
- Cadre supérieur de santé paramédical F-H

Mots-clés

- Projet de soins
- Organisation
- Pilotage
- Planning de garde

Missions principales

Collaboration et mise en œuvre de la politique de soins

- Décliner la politique de soins à partir du projet d'établissement, sous l'autorité de la direction des soins.
- Collaborer au pilotage stratégique du pôle.
- Décliner le projet de soins institutionnel au sein du pôle en développant la démarche qualité.
- Mettre en place une politique de communication dans un objectif de cohérence des organisations et de cohésion des équipes.
- Formaliser le projet de soins infirmiers à partir des orientations retenues et des ressources disponibles (notamment en personnel).
- Convaincre et faire adhérer les équipes au projet d'établissement.

Management et gestion des ressources humaines

- Manager l'équipe d'encadrement de proximité.
- Élaborer le planning des gardes des cadres de santé.
- Contribuer à la gestion médico-économique du pôle.
- Encadrer et manager les équipes de cadres soignants (cadres supérieurs et cadres de proximité) dans un contexte pluridisciplinaire (infirmiers, aides-soignants, agents de service hospitaliers, etc.).
- Gérer le personnel de soins en liaison étroite avec la direction des ressources humaines.
- Participer à la politique d'attractivité et de fidélisation des cadres et des professionnels non médicaux.
- Participer à la définition des besoins du personnel dans le respect du cadre budgétaire de l'établissement.
- Participer à la gestion prévisionnelle des métiers et des compétences.
- Affecter les personnels aux différents services, étudier les demandes de mobilité professionnelle.
- Contribuer à la mise en place de la politique de promotion professionnelle et encourager la montée en compétences des équipes.
- Participer à la définition du plan de formation pour les besoins du personnel soignant.
- Organiser l'accueil et l'intégration des nouveaux personnels dans les services, planifier avec l'encadrement les objectifs qu'ils doivent atteindre.
- Contribuer à la politique des stages : recrutement des stagiaires, intégration dans les services, tutorat, organisation des examens de pratiques professionnelles, gestion des relations avec les centres de formation, en particulier les IFSI.
- Assurer l'intérim de la direction des soins en son absence.

Qualité et gestion des risques

- Veiller à l'application des textes relatifs à la prévention des risques aux différentes catégories de personnels et aux actes concernés par la définition de plans d'action et de prévention.
- Participer à l'évaluation des risques professionnels.
- Mettre en œuvre les actions définies dans le cadre de la politique qualité.
- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre des outils qualité sur l'établissement : audits, tableaux de bord, indicateurs, enquêtes, écoute client...
- Assurer la mise à jour du programme qualité institutionnel.
- En termes de gestion documentaire : apporter une aide aux professionnels lors de la rédaction des documents.
- Garantir le respect des protocoles et des procédures.
- Participer à l'identification des risques prioritaires et à leur hiérarchisation.
- Collaborer à la définition et à la réalisation d'un plan d'audit annuel et en assurer la mise en œuvre.
- Procéder à l'évaluation des actions et procédures mises en place.
- Participer à la politique qualité-gestion des risques.
- Participer aux différentes démarches d'évaluation du programme d'actions qualité.

Coordination de recherche et formation

- Concevoir le projet pédagogique.
- Planifier les interventions extérieures.
- Concevoir les modules de formation.
- Organiser des enseignements.
- Mettre en place des séances d'analyse des pratiques.
- Animer les partenariats avec des établissements partenaires en France et à l'étranger.
- Assurer une veille documentaire active pour appréhender les évolutions réglementaires, des métiers et des technologies disponibles.
- Organiser ou participer à des colloques ou séminaires de recherche.
- Assurer le suivi pédagogique des élèves et l'accompagnement des candidats au concours.
- Assurer le recueil des besoins en termes de formation et d'évolution auprès de la direction des soins.
- Participer à la politique de développement de la recherche paramédicale, des pratiques innovantes, des coopérations entre les professionnels de santé et veiller à leur diffusion au sein de l'établissement.

Missions transverses

- Participer aux instances de l'établissement.
- Prendre part aux instances mises en place dans le cadre de la politique des soins (commission de gestion des risques, commissions douleur, hygiène, hémovigilance et sécurité transfusionnelle, évaluation des risques professionnels, commission de conciliation, commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge, CSIRMT et CSIRMT du GHT, CLIN, CLUD, commissions de formation, commission mobilité, commissions des hospitalisations longues).
- Coordonner ou contribuer à des projets de recherche dans son domaine, par exemple en soins infirmiers.
- Participer avec la direction des soins et la DRH aux réunions périodiques de suivi des ressources humaines.
- Dispenser des formations dans un établissement de formation (IFSI par exemple) dont il n'est pas nécessairement responsable de la direction.
- Participer à différents séminaires, conférences ou réunions professionnelles externes.

Variabilité des missions

Les activités du/de la cadre supérieur(e) de santé peuvent varier selon le type d'établissement, établissement sanitaire ou institut de formation.

Un/une cadre supérieur(e) de santé au sein d'un établissement de soins peut exercer en tant que cadre supérieur de pôle, dans ce cas ses activités auront une dominante gestion orientée vers la politique et la stratégie de soins nécessitant des compétences budgétaires et financières.

Il/elle peut aussi assurer la supervision de plusieurs services, dans ce cas l'accompagnement des cadres de proximité et les ressources humaines seront son cœur d'activité.

Le/la cadre supérieur(e) peut également exercer dans un établissement de formation de cadres de santé, ses activités seront alors majoritairement orientées autour de l'ingénierie de formation et de la recherche.

Rattachement hiérarchique

- Directeur général/coordinatrice générale des soins
- Directeur/directrice d'établissement de formation (IFSI, etc.)
- Cadre formateur en établissement de formation

COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES

Compétences techniques

- Maîtrise des techniques de management et d'animation d'équipe
- Maîtrise de la gestion de projet
- Maîtrise du fonctionnement interne d'un hôpital

- Connaissances en droit social
- Connaissance des textes réglementaires concernant les actes de soins
- Connaissance des règles budgétaires et comptables
- Connaissance des systèmes d'information des soins
- Maîtrise des outils bureautiques (notamment Excel, PowerPoint et messagerie)
- Techniques de communication, de négociation et de gestion des conflits (conciliation et médiation avec les personnels, les usagers et les patients)
- Capacités d'analyse et de synthèse
- Connaissance du fonctionnement interne de l'hôpital

Savoir-être et soft-skills

- Rigueur et organisation
- Sens de la négociation
- Capacité à déléguer
- Sens de l'écoute et communication
- Empathie
- Disponibilité
- Adaptabilité et polyvalence
- Capacités managériales
- Qualités relationnelles et diplomatie
- Sens de l'éthique
- Capacité à prendre du recul

CONDITIONS D'EXERCICE LIÉES AU POSTE

Quotité de temps de travail : Temps plein

Rythme de travail :

- **Horaires de travail** : Forfait jour
- **Repos variable / fixe** : fixe, astreintes les Week ends et jours fériés par roulement

Contexte et facteurs d'évolution du métier

Le métier de cadre supérieur de santé est amené à évoluer en raison de l'évolution des prises en charge, mais aussi des contraintes économiques qui conduisent à réorganiser l'offre de soins.

De plus, à la faveur des regroupements de structures en grands pôles et de la diminution du nombre de directeurs des soins, les cadres supérieurs de santé sont amenés à assurer des fonctions d'adjoint de direction de structure au sein de ces pôles.

Diplômes/formations souhaités

- Diplôme de cadre de santé
- Inscription à l'Ordre National Infirmier obligatoire
- Master 2 en gestion, management ou qualité

L'accès au grade de cadre supérieur de santé se fait par concours dans la fonction publique hospitalière ou par nomination dans la fonction pour les autres employeurs.

Il n'existe pas de formation réglementaire dédiée mais, habituellement, les cadres supérieurs de santé sont titulaires de diplôme de type master 2.

Expérience attendue

Pour accéder au poste de cadre supérieur de santé, les candidats doivent justifier d'une expérience de cinq ans minimums en tant que cadre de santé.

Contacts : Candidatures à envoyer au secrétariat par mail à secretaire.drh@ch-ariege-couserans.fr

ou par courrier à

Centre Hospitalier Ariège-Couserans – Coordination des soins/DRH

BP 60111 – 09201 SAINT-GIRONS Cedex. Téléphone : 05.81.09.14.40/05.61.96.21.94